République Française
Département Sarthe
Ville de Bonnétable

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 22 mai 2023

Nombre

de Membres en exercice	27
de Présents	25
de Votants	27

date de la convocation : le 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PLEVER, Maire.

Présents : M. BOTTRAS Thierry, Mme BOURNEUF Maryline, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. FERRAND Jean-François, M. FROGER Jonathan, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, M. GOHAUD Mathieu, Mme GOUHIER Renée, Mme GRIMAL BLOT Aline, Mme JARRY Laetitia, Mme JONNEAUX Carine, Mme LAMIER Françoise, M. LEBERT Thierry, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, Mme MAKRELOUFI Aline, M. MAUTIN Guillaume, M. PATAULT Laurent, Mme PLEVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TRANSON Lionel et Mme VENARA Jacqueline

Absents ayant donné procuration : Mme DUPONT Aurélia à Mme CHARTRAIN Catherine et M. TOURNET Bernard à M. GODET Alain

Secrétaire de Séance : M. LECESVE Loïc

Ordre du jour :
- élection du maire,
- fixation du nombre des adjoints,
- élection des adjoints,
- virement au CCAS

M. Godet, 1er adjoint fait l'appel et procède à l'installation du nouveau conseil municipal.
Mme Gouhier, la doyenne de l'Assemblée, prononce un discours puis préside ensuite l'élection du Maire.
Mme Plever est élue Maire (voir Procès-verbal ci-joint).

Avant de commencer la séance cette dernière remercie les conseillers municipaux pour leur confiance et souhaite travailler de façon constructive avec tous les membres pour la Commune.

Elle propose ensuite aux conseillers municipaux de fixer le nombre d'adjoints.

DELIBERATION N°2023-44 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Bonnétable étant de vingt-sept, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser huit.

Vu la proposition de Mme le Maire de créer sept postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 abstentions,
***DÉCIDE** de créer sept postes d'adjoints au maire.*
***CHARGE** Mme le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces sept adjoints au maire.*

Mme le Maire propose ensuite de passer à l'élection des adjoints (voir Procès-verbal ci-joint).
Une seule liste est proposée : M. Godet, Mme Jarry, M. Mautin, Mme Chartrain, M. Tortevois, Mme Courtan et M. Lemonnier.

Une fois l'élection des adjoints terminée, Mme la Maire reprend le déroulement du conseil municipal.

DELIBERATION N°2023-45 SUBVENTION AU CCAS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention au CCAS de Bonnétable afin d'honorer le paiement des factures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 100 000 € au profit du CCAS de Bonnétable, une subvention complémentaire pourra intervenir en cours d'année.

Il est précisé qu'il s'agit du premier versement de l'année.

1) **Questions diverses**

Mme le Maire présente les 4 commissions qui seront proposées d'être créées au prochain Conseil :
- Vie locale
- Finances et économie
- Aménagement et environnement de la ville
- Citoyenneté et communication

Les inscriptions aux commissions seront vues lors du prochain conseil municipal.

Mme le Maire indique également que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire dans les commissions intercommunales. Pour ce faire, un email sera envoyé à tous les conseillers municipaux pour leur donner les commissions et les modalités d'inscription.

M. Bunas souhaite ensuite revenir sur le compte rendu du 3 avril. Il a été reporté ce texte :
« M. Bunas regrette qu'un deuxième devis n'ait pas été demandé auprès d'une autre entreprise » au sujet de la délibération sur le changement du serveur de vidéoprotection.
Or M. Bunas a indiqué qu'il regrettait qu'il n'y ait pas plusieurs devis et non pas seulement deux au vu du montant conséquent (29 000 €).
Par ailleurs, M. Bunas indique également ne pas être d'accord avec M. Vogel qui avait indiqué qu'il n'était pas possible de modifier la connexion actuelle du fait que la société assurait la liaison caméras et serveur. Techniquement les choses évoluent et vu le montant du devis et étant de l'argent public, il aurait été préférable de demander plusieurs devis.
M. Bunas indique que dans le cadre de sa politique d'achat, la Commune pourrait mettre en place l'obligation d'avoir plusieurs devis au-delà d'un certain montant.

Mme Plever prend note de cette remarque mais ne peut pas apporter de réponse ce jour n'étant pas présente au conseil du 3 avril.

M. Bottras tient à remercier les électeurs qui ont fait confiance à la liste « Bonnétable Autrement » lors des élections du 14 mai. Il indique que les conseillers de sa liste seront une opposition constructive et qu'ils souhaitent apporter leur contribution au cours des 3 années à venir.
Mme Plever indique qu'elle souhaite également travailler tous ensemble de façon constructive au profit des Bonnétabliens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Vu pour être affiché le 31/05/2023,

A adopter au conseil municipal du 05/06/2023

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 05/06/2023

Le maire, Marie-Laure PLEVER

Le secrétaire de séance, Loic LECESVE